

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS  
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

**29 AVRIL 2019**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis tenue le 29 avril 2019 à 19h30 à la salle du Conseil située au 1, 1<sup>ère</sup> avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents : Guy Bernatchez, maire  
Mark Boucher, conseiller au poste # 1  
Dany Bergeron, conseiller au poste # 2  
Sylvie Mercier, conseillère au poste # 3  
Stéphane Cleary, conseiller au poste # 4  
Claude Bélanger, conseiller au poste # 5  
Renaud Robinson, conseiller au poste # 6

Tous formants quorum, sous la présidence de monsieur Guy Bernatchez, maire.

Sont également présentes:  
Suzanne Roy, d.g. et secrétaire-trésorière  
Diane Gaumont, secrétaire-trésorière adjointe

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum
2. Refinancement règlement 218
  - a. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 505 900 \$ qui sera réalisé
  - b. Soumission pour l'émission de billets
3. Compteurs d'eau – Adjudication du contrat
4. Embarcation de sauvetage nautique – Acquisition
5. Brossage des puits artésiens de Mont-Louis - Mandat Arrakis
6. Remplacement de la conduite d'aqueduc – Rue de l'Église ML – Annulation du dépôt de projet au PRIMEAU-Volet 2
7. Poste d'ouvrier d'entretien à temps plein
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

**070-04-2019 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 505 900 \$ qui sera réalisé le 6 mai 2019**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis souhaite emprunter par billets pour un montant total de 505 900 \$ qui sera réalisé le 6 mai 2019, réparti comme suit :

| <b>Règlements d'emprunts #</b> | <b>Pour un montant de \$</b> |
|--------------------------------|------------------------------|
| 218                            | 415 900 \$                   |
| 218                            | 90 000 \$                    |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 218, la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**IL EST PROPOSÉ PAR DANY BERGERON ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 6 mai 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 6 mai et le 6 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

|              |                  |                          |
|--------------|------------------|--------------------------|
| <b>2020.</b> | <b>82 500 \$</b> |                          |
| <b>2021.</b> | <b>85 300 \$</b> |                          |
| <b>2022.</b> | <b>88 100 \$</b> |                          |
| <b>2023.</b> | <b>91 100 \$</b> |                          |
| <b>2024.</b> | <b>94 100 \$</b> | <b>(à payer en 2024)</b> |
| <b>2024.</b> | <b>64 800 \$</b> | <b>(à renouveler)</b>    |

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 218 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 6 mai 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

#### **071-04-2019 SOUMISSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS**

|                     |                                  |                         |                 |
|---------------------|----------------------------------|-------------------------|-----------------|
| Date d'ouverture :  | 29 avril 2019                    | Nombre de soumissions : | 3               |
| Heure d'ouverture : | 10 h                             | Échéance moyenne :      | 3 ans et 4 mois |
| Lieu d'ouverture :  | Ministère des Finances du Québec | Date d'émission :       | 6 mai 2019      |
| Montant :           | 505 900 \$                       |                         |                 |

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 6 mai 2019, au montant de 505 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### **1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

|            |           |      |
|------------|-----------|------|
| 82 500 \$  | 2,25000 % | 2020 |
| 85 300 \$  | 2,30000 % | 2021 |
| 88 100 \$  | 2,35000 % | 2022 |
| 91 100 \$  | 2,50000 % | 2023 |
| 158 900 \$ | 2,60000 % | 2024 |

Prix : 98,79000

Coût réel : 2,87793 %

## 2 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS MER ET MONTAGNES

|            |           |      |
|------------|-----------|------|
| 82 500 \$  | 3,16000 % | 2020 |
| 85 300 \$  | 3,16000 % | 2021 |
| 88 100 \$  | 3,16000 % | 2022 |
| 91 100 \$  | 3,16000 % | 2023 |
| 158 900 \$ | 3,16000 % | 2024 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,16000 %

## 3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

|            |           |      |
|------------|-----------|------|
| 82 500 \$  | 3,48000 % | 2020 |
| 85 300 \$  | 3,48000 % | 2021 |
| 88 100 \$  | 3,48000 % | 2022 |
| 91 100 \$  | 3,48000 % | 2023 |
| 158 900 \$ | 3,48000 % | 2024 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,48000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**Il est proposé par Sylvie Mercier,  
appuyé par Claude Bélanger  
et résolu unanimement**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 6 mai 2019 au montant de 505 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 218. Ces billets sont émis au prix de 98,79000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

## 072-04-2019 COMPTEURS D'EAU – ADJUDICATION DU CONTRAT

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été demandé pour l'installation de compteurs d'eau tel qu'exigé pour l'acceptation du Bilan de l'eau 2018 ;

Considérant que 2 soumissionnaires ont déposé une proposition conforme à l'appel d'offres soient :

|                            |              |
|----------------------------|--------------|
| Le Groupe Ohméga           | 82 220,93 \$ |
| Plomberie G. & D. Gauthier | 78 803,87 \$ |

Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyée de Sylvie Mercier,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le contrat d'installation de compteurs d'eau selon l'appel d'offres – projet # 2019-02 soit accordé à Plomberie G& D. Gauthier inc. pour la somme de 78 803,87 \$, taxes incluses ;

La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits pour la dépense de 70 466,56, taxes nettes à même le Surplus non affecté (poste 5911000).

Proposition adoptée.

**073-04-2019 EMBARCATION DE SAUVETAGE NAUTIQUE – ACQUISITION**

Considérant la résolution 065-04-2019 autorisant la négociation de gré à gré ;

Considérant que Pomerleau Les Bateaux inc. a soumis une offre pour la vente d'une embarcation pneumatique de marque ZODIAC PRO 5.5 2019 incluant, mais sans s'y limiter, un moteur Yamaha 90 HP, remorque et équipement de sécurité au prix de 56 950 \$ plus taxes (65 478,26 \$);

Sur proposition de Stéphane Cleary,  
Appuyée de Mark Boucher,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'acquisition d'une embarcation de marque ZODIAC PRO 5.5 2019 et ses équipements tel que proposé dans une offre présentée par Francis Cantin, directeur des ventes pour l'entreprise « *Pomerleau Les Bateaux* » le 13 avril 2019 au montant de 56 950 \$, plus taxes applicables.

La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits pour la dépense de 39 790,38 \$, taxes nettes à même le Fonds Éolien Northland (poste 59 15800).

Un montant de 20 000 \$ en provenance de la MRC de La Haute-Gaspésie est affecté en réduction de la dépense totale pour compléter le financement.

Proposition adoptée.

**074-04-2019 BROSSAGE DES PUIITS ARTESIENS DE MONT-LOUIS - MANDAT ARRAKIS**

Attendu que le rapport d'inspection par caméra du Puits P-2 réalisé par Arrakis consultants inc. a révélé la nécessité de réhabilitation par brossage mécanique et développement afin de déloger l'accumulation des dépôts à l'intérieur du puits ;

Considérant que ces travaux visent à maintenir les conditions d'opération optimales en tout temps et éviter une éventuelle détérioration qui rendrait les puits 1 et 2 inopérables ;

Considérant que Monsieur René Lamontagne, ing. pour ARRAKIS consultants inc. a déposé une offre de services professionnels pour

- ✓ la préparation d'un appel d'offres sur invitation à des entrepreneurs en forage, inspection caméra des 2 puits après nettoyage et rédaction d'un bref avis technique résumant l'efficacité de l'intervention ;
- ✓ la supervision des travaux par leur personnel

Sur proposition de Sylvie Mercier,  
Appuyée de Claude Bélanger,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte la proposition d'offre de services professionnels déposé par la firme ARRAKIS consultants inc. en date du 12 avril 2019 au montant de 6607,50 \$ plus taxes.

La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits pour la dépense de 6 937,05 \$, taxes nettes au poste 59 11000 Surplus non affecté.

Proposition adoptée.

**075-04-2019 REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC – RUE DE L'ÉGLISE MONT-LOUIS – ANNULATION DU DEPOT DE PROJET AU PRIMEAU-VOLET 2**

Considérant la résolution 061-04-2019 autorisant le dépôt d'un projet de renouvellement de conduites sur la rue de l'Église – secteur Mont-Louis ;

Considérant que l'aide financière accordée par le Programme d'infrastructures

municipales d'eau (PRIMEAU) est estimé à environ 35 % du coût de projet ;

Considérant que la part municipale à payer se situe au-delà de la capacité de payer de ses contribuables ;

Considérant que l'analyste au dossier suggère d'attendre le dépôt par le MAMH de nouveaux programmes d'aide financière permettant un % d'aide plus adéquat en fonction du coût des travaux ;

Sur proposition de Dany Bergeron,  
Appuyée et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal abroge la résolution 061-04-2019 et annule le dépôt de projet au PRIMEAU – VOLET 2.

Proposition adoptée.

**076-04-2019 POSTE D'OUVRIER D'ENTRETIEN A TEMPS PLEIN – 26 semaines avec possibilité d'extension et de permanence**

Considérant qu'il est requis de procéder à l'embauche d'un ouvrier d'entretien – Opérateur machinerie – Opérateur en Eaux en prévision de la retraite des ouvriers d'expérience ;

Sur proposition de Stéphane Cleary,  
Appuyée de Dany Bergeron,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité autorise l'affichage du poste d'ouvrier d'entretien – Opérateur machinerie – Opérateur en EAUX d'une durée de 26 semaines avec possibilité d'extension et de permanence débutant en juin 2019 ;

Les organes de diffusion sont, entre autres, Emploi-Québec, Page Web municipal, Vivre en Gaspésie, Télé-Soleil, Facebook et autres.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**077-04-2019 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Renaud Robinson, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Guy Bernatchez, maire

\_\_\_\_\_  
Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

Je, Guy Bernatchez, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Guy Bernatchez, maire